



Séminaire d'informations et d'échanges

L'accompagnement au développement du secteur associatif

Le Dispositif Local d'Accompagnement

Jeudi 13 avril 2006 - 9h30 à 12h



Un secteur associatif dynamique et porteur d'emplois

1 million d'associations dont 16% sont employeurs

- 1,65 million de salariés
soit 900 000 équivalents temps plein
- 5% du salariat en France
- + 58 % d'emplois créés en 10 ans

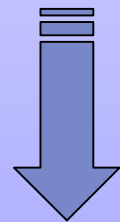


famille d'employeurs la plus dynamique en matière de création

Le secteur associatif crée des emplois et se professionnalise pour :

➤ Contribuer au maintien / développement de services de proximité

➤ Participer aux dynamiques territoriales, sur le plan social et économique



Les structures de l'utilité sociale sont des acteurs du développement des territoires

Ces évolutions entraînent des déstabilisations et des questions relatives notamment à :

- la maîtrise du projet associatif
- l'évolution de la fonction bénévole vers une fonction employeur
- la consolidation économique des activités
- la professionnalisation et la qualification des personnes
- la pérennisation des emplois

LA REPONSE DU DLA

Dispositif Local d'Accompagnement



Le Dispositif Local d'Accompagnement

- Propose un accompagnement
- Aux structures créatrices d'emploi
(associations, coopératives, structures d'insertion par l'activité économique...)
- Portant des projets d'utilité sociale
- dans leurs démarches de développement et de consolidation.

Le Dispositif Local d'Accompagnement

Une réponse de proximité aux besoins des associations

- ✘ **129 associations** ont fait l'objet d'un entretien diagnostic *(entre avril 2004 et avril 2006)*
- ✘ portant **1841 emplois**
- ✘ associations de taille très variée :
24 avec 1 emploi,
4 de plus de 200 emplois.

Typologie des emplois (année 2005) :

✘ 71 % en CDI & 29 % en CDD

✘ 36 % sont des emplois aidés, dont :

✘ + de 60 % favorisent l'insertion des personnes en difficulté (CES/CEC/CAE/CIE)

✘ 31 % permettent le développement d'activité associatives, quelque soit la situation de la personne (Cap'asso ou CAR, FONJEP, Adultes relais)

✘ 9% soutiennent l'emploi des jeunes au profit d'une activité d'utilité sociale (Emplois jeunes / CIVIS)

Répartition par filière :

- ✘ Sport : 20 %
- ✘ Insertion/emploi : 15 %
- ✘ Loisirs : 12 %
- ✘ Familles/enfance/jeunesse : 10 %
- ✘ Éducation / formation : 9 %
- ✘ Services aux personnes : 7 %
- ✘ Solidarité : 6 %
- ✘ Tourisme : 6 %
- ✘ - de 4 % : Santé, Environnement
développement local
- ✘ - de 2 % (1 Structure) : Création d'activité,
NTIC, Médiation, transport, personnes
handicapées, Logement / cadre de vie

Le Dispositif Local d'Accompagnement

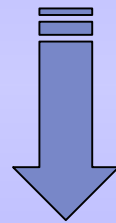
Un espace d'identification des besoins des associations au service des acteurs locaux

Les principales demandes des associations :

- Améliorer la gestion des Ressources Humaines (relation bénévoles / salariés).
- Développer des projets, des activités (réponse aux besoins des usagers et partenaires).
- Gagner en autonomie financière et améliorer la capacité à gérer.

Le Dispositif Local d'Accompagnement

Pour répondre aux besoins identifiés, le DLA propose un appui coordonné au bénéfice des structures



Un appui technique apporté par des prestataires spécialisés pour aider à résoudre les problèmes identifiés

Une approche par structure :

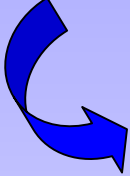
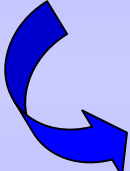
L'exemple de la Banque Alimentaire 28

Une approche par filière ou territoire :

L'exemple de la filière Judo



Quel type d'appui apporté ?

- 57 mesures d'accompagnement individuel
 46 associations
- 15 mesures d'accompagnement collectif
 132 participations, soit 69 associations

Le Dispositif Local d'Accompagnement

Une fonction d'accompagnement portée par des partenaires variés : le comité d'appui

La composition du comité d'appui :

- services déconcentrés de l'État
- partenaires locaux des associations (collectivités locales, organismes publics, ...)
- acteurs associatifs
- acteurs économiques et financiers



Les rôles du comité d'appui :

➤ Complète le diagnostic et le plan d'accompagnement proposé par le chargé de mission DLA

➤ Permet une mobilisation et une articulation des outils et dispositifs existants

2 exemples :

L'apport de Centr'Actif pour l'Actije

L'apport du Conseil Général sur Autisme 28

L'intérêt pour les participants :

- Participer à un espace d'information partagé sur les associations du département
- Participer à un espace de mutualisation des leviers disponibles au service du développement des activités et de la pérennité des emplois

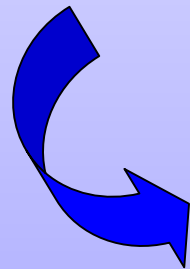
Le Dispositif Local d'Accompagnement

Des résultats au service de la
pérennisation des activités et des emplois :

- Des structures (dirigeants et salariés)
plus professionnelles
- Une offre de service en adéquation avec
son territoire
- Une sécurisation des projets associatifs
sur le plan financier et économique

Le Dispositif Local d'Accompagnement

- ✓ Deux ans d'existence
- ✓ Des résultats intéressants pour les associations accompagnées
- ✓ Un nouvel enjeu pour le DLA 28



apporter un appui aux
collectivités locales
dans leurs relations
aux associations

Objectif :

- Favoriser le dynamisme des activités d'utilité sociale sur un territoire
- Permettre la complémentarité entre associations plutôt que la concurrence
- Une adaptation des services aux besoins des usagers et une répartition adaptée sur le territoire
- La sécurisation des projets, activités et emplois, sur le plan économique

Le DLA propose donc une méthodologie d'accompagnement :

- qui s'inscrit dans une logique de développement local,
- en relation étroite avec le marché du territoire,
- qui prend en compte les particularités d'un secteur professionnel,
- qui favorise l'ancrage territorial des activités, dans la qualité et la proximité.

Un exemple en Eure-et-Loir :

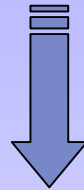
*L'accompagnement des acteurs
associatifs de la Politique de la Ville*

Un exemple en Région Centre :

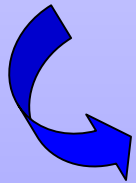
*L'accompagnement des acteurs
associatifs sur un Pays*



La démarche du DLA doit donc se décliner au plus près des préoccupations des territoires, en relation étroite avec les acteurs et décideurs locaux

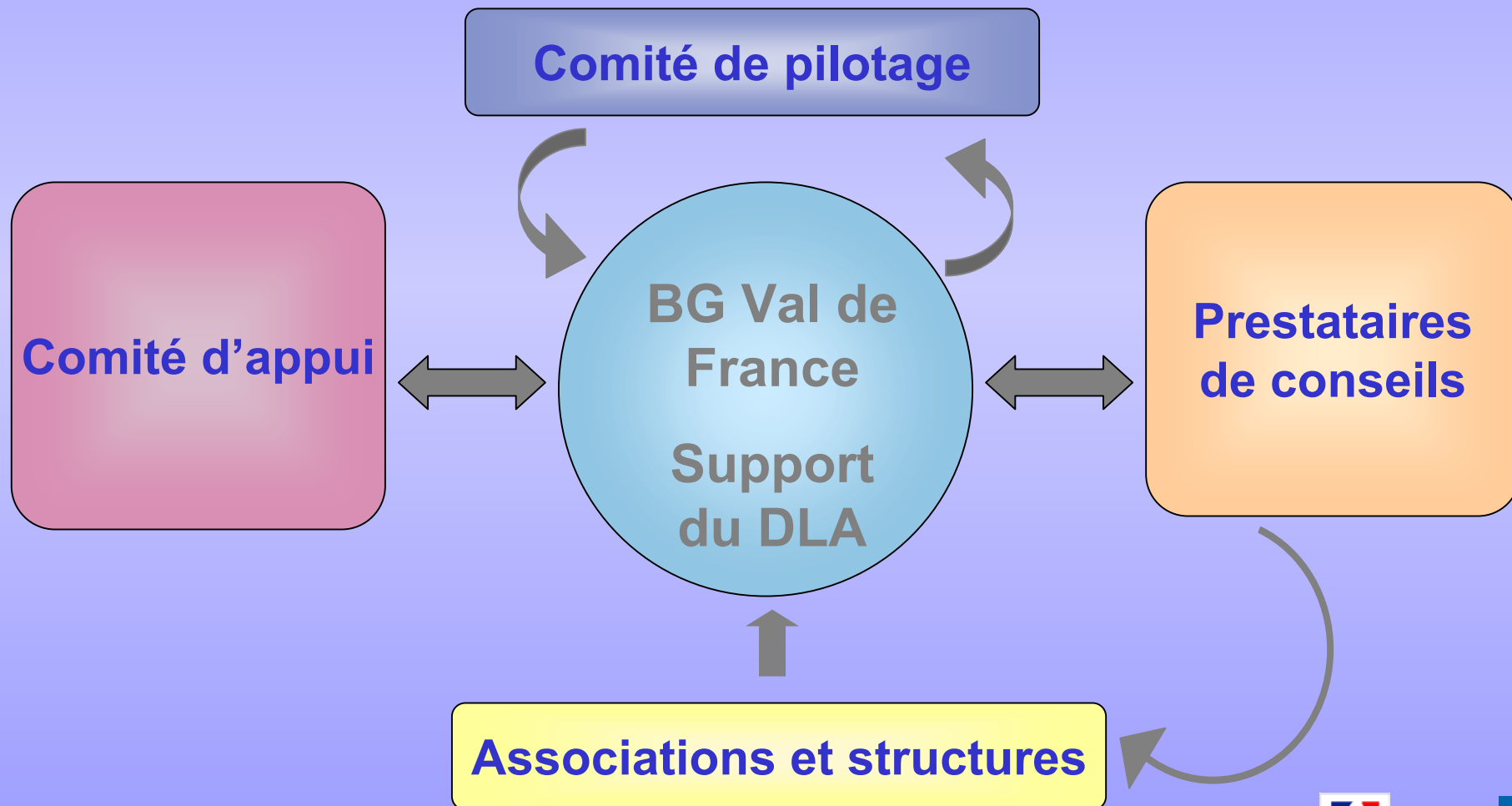


Le Dispositif Local d'Accompagnement



Un appui aux projets des collectivités dans leurs relations aux associations

LES ACTEURS DU DLA en Eure-et-Loir





Séminaire organisé avec l'appui méthodologique
du  (Centre Régional de Ressources et d'Animation)



Contact :

Anne Pineau

Chargée de mission DLA

dla28@wanadoo.fr

Tél. : 02.37.21.98.31

